

Communication

Aux propriétaires de bâtiments de Moutier

E C A • J U R A
ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE
IMMOBILIÈRE ET DE PRÉVENTION



L'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention du canton du Jura (ECA Jura) se réjouit de vous accueillir en 2026.

Parmi les changements auxquels vous êtes confrontés, figure celui du ramonage qui est soumis à un monopole appartenant à l'Etat.

Le libre choix du maître ramoneur n'est donc légalement pas possible dans le canton du Jura.

Dans les faits, le territoire cantonal est divisé en cinq arrondissements de ramonage à la tête desquels les autorités cantonales compétentes désignent un maître ramoneur d'arrondissement.

Sur décision du Gouvernement jurassien du 11 février 2025, la commune de Moutier est rattachée à l'arrondissement de ramonage n°4.

Le maître ramoneur titulaire de l'arrondissement de ramonage n°4 est Monsieur David Chappuis.

Votre entreprise de ramonage dès 2026

Chappuis Ramonage
Rue Victor-Helg 18
2800 Delémont
chappuis.ramonage@gmail.com
076 378 57 97

Démarches nécessaires

Les propriétaires des bâtiments équipés d'une installation thermique soumise au ramonage obligatoire dans le canton de Berne doivent annoncer toutes leurs installations d'ici au 31 janvier 2026.

Cette annonce peut s'effectuer en complétant le formulaire annexé **ou directement en ligne** grâce à ce QR code.



Dès 2026, le maître ramoneur communiquera quelques jours auparavant la date du ramonage aux propriétaires qui auront annoncé leurs installations.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.



Plus d'informations sur le ramonage dans le canton du Jura ou au 032 952 18 52



Plus d'informations sur l'ECA Jura et Moutier ou au 032 952 18 40